

Destinataires :

Tout prospect éligible à la BFM, âgé de moins de 35 ans (veille du 35^{ème} anniversaire maximum)

Objet :

Faciliter l'accès à la location ou à la propriété et aménager son intérieur grâce à :

- La Caution Loyer BFM
- L'Avance Dépôt de Garantie
- La gamme de prêts immobiliers Société Générale (cf. fiche produit Prêt immobilier)
- Le Prêt Spécial Démarrage (cf. fiche produit Prêt Spécial Démarrage)

Et un ensemble de prestations avantageuses liées au compte bancaire SG / BFM

Caractéristiques :

Solution Location

⊕ La Caution Loyer BFM :

Une caution apportée par la Société Générale auprès du propriétaire pour trouver plus facilement un logement : en cas de défaillance vis-à-vis de son propriétaire bailleur, le locataire (client BFM) bénéficie de la caution de la Société Générale.

- Commission de gestion de 2 % par an du montant cautionné, loyers et charges inclus, dans la limite de 12 000 €.
- Durée : durée du bail.
- Frais d'acte : 30 € au moment de la mise en place de la caution.

⊕ L'Avance Dépôt de Garantie :

Une avance pour financer le dépôt de garantie demandé en début de location (équivalent d'un mois de loyer) et pour couvrir les dépenses liées au déménagement.

- Un montant unique de 1 500 € au TEG annuel fixe de 2 %⁽¹⁾ hors assurance DIT⁽²⁾ facultative.
- Aucuns frais de dossier.
- Mensualités : 42,95 € pendant 36 mois hors assurance DIT⁽²⁾ et franchise facultative.
- Soit un coût total du crédit de 46,20 € seulement.
- Avantage supplémentaire : possibilité d'opter pour la franchise partielle de 3 mois, offrant ainsi la souplesse de démarrer le remboursement du prêt à partir du 4^{ème} mois après décaissement des fonds.

NB : Une copie du bail peut être demandée par le conseiller de clientèle, le produit ayant vocation à rester un financement d'aide à l'entrée en location.

Solution Acquisition

- ⊕ La prise en charge des frais de dossier, sous certaines conditions, par la BFM sur le financement immobilier⁽³⁾, quel que soit le prêt choisi : taux fixe ou révisable, Prêt conventionné,...
- ⊕ La possibilité de faire cautionner le prêt par votre mutuelle⁽⁴⁾.
- ⊕ Une assurance emprunteur à taux très compétitif (0,28 % du capital initial).

Solution Installation

⊕ Le Prêt Spécial Démarrage :

Un financement très attractif pour toute dépense importante : équipement du logement, achat d'un véhicule...

- Prêt à partir de 1 500 €, remboursable sur une durée comprise entre 6 et 60 mois.
- Taux exceptionnels : décote de 1 point par rapport au barème BFM Liberté en vigueur (sauf sur la 1^{ère} durée). Par exemple, pour 3 000 € empruntés sur 24 mois au TEG annuel fixe de 2,85%⁽⁵⁾ hors assurance DIT⁽²⁾ facultative, vous remboursez 24 mensualités de 128,69 €. Le coût total du prêt est de 88,56 €. Si vous optez pour l'assurance DIT⁽²⁾, une cotisation de 0,70€ s'ajoutera à chaque mensualité visée ci-dessus. Conditions en vigueur du 01/07/2010 au 31/07/2010.
- Aucuns frais de dossier. Totale liberté d'utilisation.

Le Compte à vue SG - BFM

- Le service Bienvenue : prise en charge gratuite des démarches de changement de domiciliation bancaire (prélèvement EDF, virement de salaire,...)
 - Un numéro de compte bancaire toujours identique même en cas de changement d'agence Société Générale
 - La consultation gratuite des comptes à distance
- Des réductions à l'ouverture du compte sur des produits comme Jazz, Messalia, ...



⇒ Une offre réservée aux fonctionnaires et élèves de la Fonction publique ou adhérents / ayants droit majeurs des mutuelles sociétaires BFM, âgés de moins de 35 ans

⇒ Des conditions particulièrement avantageuses pour les aider à s'installer.

Pack Install' est un service de l'offre

BFM ENERGIE

(1) Conditions en vigueur du 01/07/2010 au 31/07/2010. La souscription de l'Avance Dépôt de Garantie et/ou du Prêt Spécial Démarrage est consentie aux moins de 35 ans, dans le cadre de Pack Install' ; sous réserve d'être titulaire d'un compte BFM avec domiciliation de salaire souhaitée, ouvert à la Société Générale et soumise à l'acceptation du dossier par la Banque Fédérale Mutualiste, prêteur (Société Coopérative de Banque au capital de 83 710 818,50 €. RCS Créteil 326 127 784 Siège Social : 1, place des Marseillais - 94227 Charenton-le-Pont Cedex). (2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, négocié au taux mensuel de 0,28 % sur le capital initial, souscrit par la BFM en tant qu'intermédiaire en assurance (immatriculation ORIAS n°08 041 372) auprès de CNP Assurances et de MFP Prévoyance, sociétés anonymes régies par le Code des Assurances et présenté par la Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n°07 022 493). La souscription du contrat d'assurance groupe est obligatoire pour tout prêt d'un montant supérieur à 10 000 € et d'une durée supérieure à 36 mois (franchise incluse). Elle est facultative pour les prêts d'une durée inférieure ou égale à 36 mois quelque soit le montant emprunté et pour les prêts d'une durée supérieure ou 36 mois si le montant est inférieur ou égal à 10 000 €. (3) Sous réserve d'être âgé de moins de 35 ans et sous condition de souscription d'un prêt immobilier SG, cautionné par une mutuelle sociétaire de la BFM, dans les 12 mois suivants l'ouverture d'un compte bancaire BFM. (4) Se renseigner auprès de votre mutuelle ou de la BFM. (5) 2,85% : Taux Effectif Global pour un prêt d'une durée de 6 à 24 mois et pour un prêt d'un montant minimum de 1 500 €. Pour une durée et/ou un montant différents, consultez un conseiller BFM en agence SG.